

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20701**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Génie civil - construction durable

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du DUT de la spécialité Génie Civil - Construction Durable est un technicien polyvalent destiné à exercer indifféremment au niveau de la maîtrise d'ouvrage (programmation des travaux), de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études), ou des travaux (entreprises de construction).

Sous la responsabilité d'un ingénieur études ou travaux il sera amené à :

- Préparer des dossiers de consultation des entreprises
- Assurer le suivi des travaux pour la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage
- Rédiger les dossiers de préparation et de suivi des travaux pour l'entreprise
- Elaborer des dossiers techniques en bureau d'études
- Gérer des chantiers en phase travaux dans le secteur du BTP

S'adapter aux évolutions techniques dans le domaine de la construction durable

Domaine de la maîtrise d'ouvrage

1. Assistance technique

- Produire et analyser les études de faisabilité d'un projet avant et après appel d'offres.
- Contrôler sa réalisation.

2. Maintenance et entretien

- Gérer la maintenance et l'entretien des ouvrages

Domaine de la maîtrise d'œuvre

1. Etudes de faisabilité

- Etudier la faisabilité et le coût du projet en fonction des données techniques, économiques, environnementales

3. Etudes d'avant-projet

- Établir le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Intégrer la prévention des risques dans le DCE

4. Etudes techniques et méthodes

- Dimensionner des ouvrages simples.
- Réaliser les plans d'exécution des ouvrages, structures et infrastructures, et de leurs équipements en respectant les normes de

représentation en vigueur

- Définir les moyens et méthodes à mettre en œuvre, planifier le déroulement des opérations de chantier

5. Etudes économiques

- Etablir le coût de réalisation d'un ouvrage aux différentes étapes du projet
- Préparer les décomptes provisoires et définitifs des travaux

6. Exécution et suivi des travaux

- Suivre et contrôler régulièrement la conformité et les coûts d'un ouvrage et de ses équipements
- Mettre en place les procédures Qualité - Sécurité - Environnement (QSE) du chantier

7. Contrôle et diagnostic techniques

- Contrôler les ouvrages existants et réaliser des diagnostics techniques selon la réglementation en vigueur.

Domaine de l'organisation et de l'encadrement des chantiers

1. Conduite de travaux et direction de chantier

- Répondre à un appel d'offres en collaboration avec les différents bureaux d'études
- Planifier et estimer les besoins en matériel, matériaux, et personnel du chantier
- Suivre l'avancement des travaux

- Préparer la réception d'un ouvrage, contrôler la levée des réserves.

- Faire le suivi des documents graphiques ou notes techniques et constituer les Dossiers d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage

(DIUO)

8. Qualité Sécurité Environnement

- Rédiger ou compléter le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)
- Appliquer les principes généraux de prévention pour l'étude et la résolution en amont de situations à risques particuliers sur le

chantier (transverse)

Compétences transversales à l'ensemble des domaines

- Contribuer au management des enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la santé et sécurité au travail
- Rechercher et exploiter de la documentation technique y compris en anglais
- Rédiger des pièces écrites contractuelles dans le cadre des marchés du BTP
- Communiquer en interne et en externe en adaptant ses supports de communication, y compris en anglais
- Développer ses aptitudes relationnelles comme la communication, l'animation ou la direction d'une équipe.
- Gérer un projet en respectant les contraintes à l'aide d'outils spécialisés

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé DUT GCCD possède un champ de compétence large lui permettant d'intervenir dans les différents secteurs d'activité du BTP : le secteur du bâtiment, le secteur des travaux publics, le secteur du génie civil, le gros œuvre et le second œuvre, les équipements techniques, les aménagements urbains.

Projeteur

Technicien études/métrés/devis

Technicien méthodes

Chef de chantier

Conducteur de travaux

Technicien de laboratoire

Technicien qualité sécurité environnement

Chargé d'affaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

F1108 : Métré de la construction

F1204 : Sécurité et protection santé du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification s'acquiert, pour l'acquisition par la formation, après évaluation concernant les unités d'enseignements suivantes :

UE11 : Matériaux et technologie : 10 ECTS

UE12 : Environnement professionnel : 10 ECTS

UE13 : Sciences et modélisation : 10 ECTS

UE21 : Construction et ouvrages : 9 ECTS

UE22 : Communication professionnelle : 11 ECTS

UE23 : Sciences et structures : 10 ECTS

UE31 : Equipements et ouvrages : 10 ECTS

UE32 : Management de projet : 13 ECTS

UE33 : Matériaux et structures : 7 ECTS

UE41 : Renforcements professionnels : 6 ECTS

UE42 : Construction durable : 6 ECTS

UE43 : Projet de fin d'études : 8 ECTS

UE44 : Stage : 10 ECTS

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage	X	dispositif prévu
Après un parcours de formation continue	X	dispositif en place conformément aux textes
En contrat de professionnalisation	X	dispositif en place conformément aux textes
Par candidature individuelle	X	dispositif en place conformément aux textes
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants- chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie civil -construction durable

Pour plus d'informations

Statistiques :

enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>),
ministère chargé de l'enseignement supérieur

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Ancien nom : DUT Génie Civil. Intitulé modifié par arrêté du 15 mai 2013.

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT GCCD : *arrêté du 24 juillet 2008*